

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DU SEL DE CUISINE IODE POUR LE PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE ENDOGENE DE BUHUMUZA - COMMUNES DE RUYIGI, GISURU ET BUTAGANZWA.

A. Contexte

Dans le cadre des efforts du Gouvernement du Burundi visant à améliorer la fréquentation, la rétention et la réussite des élèves du cycle fondamental, le **Programme National d'Alimentation Scolaire Endogène (PNASE)** constitue un levier stratégique majeur, en lien avec la vision nationale qui place l'éducation au cœur du développement du capital humain.

À ce jour, le PNASE est mis en œuvre dans plusieurs provinces et communes du pays, contribuant non seulement à l'amélioration des performances scolaires et de l'état nutritionnel des élèves, mais également au renforcement de l'économie locale grâce à l'achat de denrées auprès de coopératives de petits producteurs. Cette approche favorise l'accès au marché pour les producteurs locaux et stimule les économies rurales, avec des investissements significatifs injectés chaque année.

En droite ligne des priorités du Gouvernement du Burundi (GoB) Catholic Relief Services- United States Conference of Catholic Bishops, Programme du Burundi (CRS au Burundi) est appelée à accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la contribution du Gouvernement, en étroite collaboration avec le MENRS/APSESE-DNCS, le PAM, les DPE et les autorités communales. Cette nouvelle phase doit permettre de capitaliser sur les acquis du PNASE et sur les leçons pratiques des 100 écoles anciennement appuyées par le projet Bigebosé dans les communes de Ruyigi, Gisuru et Butaganzwa, notamment en matière de gouvernance scolaire, gestion des vivres, suivi des stocks, mobilisation communautaire, redevabilité et qualité de mise en œuvre.

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, CRS Burundi, sur l'appui du gouvernement du Burundi prévoit ainsi de distribuer des repas chauds constitués du riz fortifié, la farine de maïs et soja enrichie (CSB+), l'huile de palme, du sel de cuisine iodé et du haricot qui seront essentiellement achetés localement ou régionalement.

Dans ce cadre, Catholic Relief Services-USCCB, Programme du Burundi (CRS/Burundi), sis à Bujumbura, quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, # 56, lance un appel d'offres pour la fourniture de huit mille six cents kilogrammes (8600 kg) de sel de cuisine iodé pour la consommation humaine certifié de bonne qualité. Cette quantité est destinée à nourrir les élèves dans les différentes écoles pour le premier trimestre de l'année scolaire 2026 – 2027. L'appel d'offres est réparti sur les 3 communes comme suit :

<i>COMMUNE</i>	<i>QUANTITE DE SEL (# TONNES)</i>
BUTAGANZWA	1.5
GISURU	4.4
RUYIGI	2.7
<i>TOTAL</i>	<i>8.6</i>

Les soumissionnaires, spécialement les coopératives de Ruyigi, intéressés par cette offre sont priés de présenter leurs offres sous plis fermés au bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo no 56 ou au bureau/ entrepôt du dit programme sis à Ruyigi, quartier Sanzu, derrière le marché de Ruyigi.

B. Les conditions du marché :

1. Ce marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale ayant les capacités matérielles, techniques et financières suffisantes.
2. Le marché porte sur la fourniture de 8.6 tonnes de sel de cuisine iodé destiné aux 100 écoles à cantines scolaires.
3. Le sel iodé doit être propre, de couleur blanche avec des grains moyennement fins.
4. Le sel iodé doit être dans des sacs de 25kg net bien emballés.
5. Les soumissionnaires devront présenter le certificat de qualité de sel iodé à fournir délivré par les autorités compétentes avant la livraison au magasin de CRS Ruyigi.
6. La livraison de cette quantité se fera au magasin de CRS sis au chef-lieu de la commune Ruyigi. Le soumissionnaire se chargera du transport jusqu'au lieu de livraison ainsi que du déchargement et rangement sur palettes.
7. Tout soumissionnaire, pour être éligible, doit au minimum disposer d'un registre de commerce ainsi que d'un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et doit être en règle avec l'OBR.
8. Tout soumissionnaire gagnant s'engage à livrer le sel iodé dans un délai de dix jours calendaires maximum à compter du lendemain de la réception et acceptation du bon de commande ou contrat.
9. Le soumissionnaire gagnant sera payé au plus tard 20 jours ouvrables après réception et acceptation de la facture validée sur laquelle seront attachés bordereaux de livraison/ Bons de réception dûment signés.
10. CRS pourra effectuer une visite de due diligence pour vérifier la qualité et les documents de certification du stock.
11. Le soumissionnaire peut proposer une offre par commune de son choix ou la totalité du lot.
12. Validité de l'offre : **6 mois**

C. Composition des offres

1. Une copie du registre de commerce et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire confirmé par le service habilité.
2. Une copie originale de l'attestation fiscale en cours de validité.
3. Une offre financière en francs burundais (BIF), précisant **le prix unitaire par kilogramme de sel de cuisine iodé livré, incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée**, pour les soumissionnaires assujettis à la TVA.
4. Une ou des Attestation (s) d'expérience détaillant les marchés similaires exécutés par le soumissionnaire au moins au cours des 48 derniers mois (type de marchés, date du contrat, nom du client et les coordonnées téléphoniques de la personne de contact).
5. Un certificat d'importation des produits dont le sel de cuisine iodé.
6. Une copie de certificat de qualité de sel de cuisine iodé a consommation humaine avec des grains moyennement fins délivrée par l'autorité compétente.
7. Préciser les délais de livraison des articles à fournir.

D. Echéance et modalités de dépôt des offres

1. Les dossiers d'offres sous plis fermés seront adressés à Madame le Country Manager de CRS/Burundi, avec la mention « **CONFIDENTIEL – Offre pour la fourniture du sel de cuisine iodé pour la consommation humaine du Programme d'alimentation scolaire endogène/ Buhumuza- Ruyigi_ Août 2026** » bien visible dans le coin supérieur droit de l'enveloppe.

2. Le dossier peut aussi être soumis (en copies scannées) par courrier électronique à l'adresse suivante : Bujumburaprocurement@crs.org avec la mention « **Offre pour la fourniture du sel de cuisine iodé pour la consommation humaine du Programme d'alimentation scolaire endogène_ Août 2026** » comme objet du message.
3. L'offre en (1) une copie originale sera déposée obligatoirement en copie physique, au Bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Commune Mukaza, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, Numéro 56 ou au bureau / entrepôt de CRS Ruyigi, derrière le marché de Ruyigi. Les soumissionnaires signeront après dépôt des dossiers dans le registre des offres à la Réception du Bureau de CRS Burundi à Bujumbura ou au bureau de Ruyigi.
4. Toute enveloppe qui arrive devant le comité de sélection non scellée sera disqualifiée d'office.
5. Tout soumissionnaire ayant mal exécuté le marché antérieur de CRS sera disqualifié d'office.
6. La date limite de dépôt des offres est fixée **au Mercredi, le 9 septembre 2026 à 14h00**. Les offres soumises après cette date ne seront pas acceptées.
7. Validité de l'offre : Six (6) mois à partir de la date limite de soumission.

E. Autres dispositions

1. CRS Burundi se réserve le droit de rejeter une ou toute offre non conforme au point B.
2. Le gagnant accepte de remplir la fiche d'identification du fournisseur qui lui sera présentée par le chargé des approvisionnements de CRS.

N.B : CRS encourage tous les fournisseurs intéressés à participer, même ceux qui n'ont pas encore fourni à CRS.